

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022

Présents : Tous les Conseillers sauf Madame Mounira DUPONT, procuration donnée à Madame Béatrice BRIAULT et Madame Célia SIMONCINI, procuration donnée à Monsieur Léo SIMONCINI.

Secrétaire : Monsieur Léo SIMONCINI

Délibérations :

- **Adhésion à la FDE 80 de la ville d'Albert**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville d'Albert.

- **Création d'emplois permanents – tableau des effectifs**

Considérant les prévisions d'avancements de grade des agents du service administratif et technique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaire et la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe permanent à temps plein.
- De modifier ainsi le tableau des effectifs qui prendra effet à compter du 1er mai 2022
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.

- **Dénomination et numérotage du lieu-dit « Ferme de l'Abeille » et la station de pompage**

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de ce lieu-dit et bâtiment, le Conseil Municipal, décide, à la majorité :

- De valider les noms attribués au lieu-dit La Ferme de l'Abeille ainsi que la station de pompage,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'adopter les dénominations suivantes :
 - 1 Chemin Ferme à Mouche
 - La Station de Pompage : 1, Impasse Marcel Lefebvre

- **Participation de la commune pour l'achat de fournitures scolaires école maternelle**

Considérant la baisse du coût de la participation de la CCALN et la nécessité pour la commune de participer aux frais de fournitures scolaires pour l'école maternelle de Cottenchy, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De financer à hauteur de 25 € par enfant inscrit à l'école, l'achat de fournitures scolaires, en complément des 25 € que verse la CCALN.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif à l'article 6067

- **Désignation d'un délégué titulaire au Syndicat Mixte AMEVA**

Suite au retrait de Monsieur Alexandre DECLEMY de sa délégation au sein du Syndicat Mixte AMEVA, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué du Conseil Municipal qui y siègera.

Conformément à l'article L.5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection de l délégué titulaire.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité Monsieur Patrice DANTIN

• **Achat véhicule utilitaire employés communaux**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2021, un comparatif de devis pour l'achat d'un véhicule utilitaire a été présenté à l'assemblée. Le choix s'est porté pour un véhicule électrique avec demande de renseignements pour l'ajout d'une benne. Une proposition commerciale a été faite en ce sens pour un véhicule CITROËN Berlingo Van fourgon Taille XL 750 kg Moteur électrique 136 ch (100Kw) avec options.

| | |
|---|--------------|
| Montant total dont 5 000 € TTC de bonus écologique : | 27 626,91 € |
| Reprise du véhicule Jumpy (sous réserve conditions 2021 maintenues) : | - 7 000,00 € |
| Reste à charge : | 20 626,91 € |

Considérant la nécessité de commander pour obtenir le véhicule avant fin juillet (condition pour conserver les aides de l'état) sur les tarifs de 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 2 abstentions :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande pour l'achat d'un véhicule utilitaire électrique CITROËN Berlingo Van fourgon au prix de 20 626,91 € (après déduction du bonus écologique et reprise du Citroën Jumpy).
- Accepte d'intégrer les surcoûts éventuels liés à la réduction des aides à la reprise (entre 2000 € à 4000 €)
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022

• **Achat d'un chapiteau**

Au vu des conditions climatiques de notre région, Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité d'achat ou de location d'un chapiteau à l'occasion de manifestations du village. Il propose 2 devis de l'entreprise LocaFêtes : Pour la location : 2 018,40 € et pour l'achat d'occasion : 14 656,46 €

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe avec 1 abstention, pour l'achat d'un chapiteau, mais pas au prix proposé et souhaite que soit demandé d'autres devis pour 2 ou 3 chapiteaux mais plus petits et à un coût moins élevé. A revoir lors de la prochaine commission budget ou commission extraordinaire.

• **Convention technique et financière – Travaux de sécurisation entrée RD 75**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à l'étude réalisée par le cabinet EVIA pour le projet d'ensemble, incluant le réaménagement du carrefour RD 75 rue Louis Cardon, la création de stationnements cimetière et l'ADAP circulation piétonne, la commission travaux s'est réunie le 7 février 2022 pour présentation.

Travaux sécurisation : 132 396,60 € TTC + Frais d'études 5 293,66 €
Estimation Amendes de Police (30 % du montant HT du coût des travaux) : 33 099,15 €

Monsieur le Maire ajoute que le cabinet EVIA va modifier le plan pour n'avoir que la partie sécurisation de l'entrée RD 75 et réactualiser le devis.

Monsieur le Maire propose ainsi aux membres du Conseil Municipal, de délibérer sur le principe et de l'autoriser à effectuer la demande de convention Technique et financière auprès du Département, dès réception du devis et plan d'EVIA modifié.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à engager les travaux après réception de la convention signée par le Conseil Départemental.

- **Demande du fonds de concours voirie CCALN**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de l'entreprise DE COLNET pour divers travaux de reprise de voirie dans la commune d'un montant de total de 19 920 € et qu'un complément doit être fait pour des travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, est d'accord sur le principe et autorise Monsieur le Maire, dès réception du devis complémentaire de l'entreprise DE COLNET, à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à engager les travaux et de constituer le dossier de demande du Fonds de Concours Voirie à la CCALN.

- **Instauration du droit de préemption urbain renforcé sur certaines parties du territoire communal**

Considérant qu'il est nécessaire que la commune de Cottenchy puisse poursuivre en vertu des dispositions du code de l'urbanisme, ses actions ou opérations d'aménagement ayant pour objet de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine et les espaces naturels, dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un étang de pêche.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'instaurer le droit de préemption urbain renforcé sur les secteurs du territoire tels que définis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Il s'agit des zones naturelles Nc (couronnes vertes et courtils du village) et Nh (zones à dominante humide qui caractérisent le couloir de la vallée de la Noye et la commune).

Commission travaux :

- Sécurisation entrée du village (côté Sains) : Coût : 110 330 € HT (Amendes de Police 30%).
A revoir réhausse, chicane, prolonger trottoir de la rue Louis cardon vers la noue en haut + escalier.
- Création de stationnements cimetière : Coût : 71 250 € HT (D.E.T.R. env. 30%)
- Accès PMR à l'église : Coût : 26 000€ HT (D.E.T.R. 30%)
- Stationnement : Selon les constats des problématiques de stationnement rue Louis Tribout et rue du Cornouiller
- Marquage au sol Rue (rue Cornouiller, rue Louis Tribout, rue du Moulin, Rue de La ferme rouge, rue du paraclet).
- Rapprochement avec le Département pour étudier la réduction de vitesse/stationnement (école).
- Achat mobilier urbain
Une table de pique-nique (rivière), une poubelle « déco » pour école, 3 poubelles tri. (2 corbeilles), une poubelle de tri (3 corbeilles), six distributeurs de sac « Canisac » Un devis de 8 000 € HT à revoir en commission budget
- Boite à livres / Un devis de 1 400 € HT

Informations diverses :

- **Droits de préemption**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas exercé son droit de préemption pour la maison située 51 rue d'en haut cadastrée section D N° 315 et 319.

- **Attractions foraines fête locale les 5 et 6 juin**

Mme TOUPIN et Mme BOULANGER sont autorisées à installer leurs attractions foraines et stand de fabrication artisanale sucré, dans les conditions habituelles.

- **Commission budget**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine commission budget aura lieu le mardi 22 mars à 20h.



Le Maire, Jérémy GAWLIK